



FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL

Tél : 01 44 68 89 30
contact@ffbs.fr
www.ffbs.fr

Fédération Française de Baseball et Softball

RAPPORT DE MATCH

BASEBALL-SOFTBALL BASEBALL5

CD 6 décembre 2025

Entrée en vigueur :
1^{er} janvier 2026

3 pages

Rapport à remplir par l'Arbitre ou le Commissaire Technique et **signé par tous les arbitres**
Notifier tous les incidents ayant amené à perturber ou interdire le bon déroulement de la rencontre

Date :	Equipe Recevant :	Equipe Visiteur :
--------	-------------------	-------------------

RECLAMATION *: Objet :

CONTESTATION *: Objet :

PROTET *: Objet :

AUTRE :

AVERTISSEMENT(S) : Nom et prénom du/des joueur(s) :
Numéro(s) de licence(s) :
Objet(s) :

SITUATION DE JEU : Numéro de manche
Balle(s)
Présence(s) sur base

Retrait(s)
Strike(s)

APPRECIATIONS, REMARQUES et COMMENTAIRES

Accueil, installations sanitaires et vestiaires, état du terrain
Ambiance, tenue des joueurs, comportement des joueurs et des dirigeants
Rencontre non disputée, interrompue, suspendue, non présence d'un Scoreur, etc...

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef ou le Commissaire Technique par courrier électronique à cfs@ffbs.fr et cfa@ffbs.fr le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre accompagné, si c'est le cas, du ou des formulaires de Réclamation, Contestation ou de Protêt, , ainsi que du justificatif de dépôt de garantie.

En cas de dépôt de garantie par chèque ou espèces, celui-ci devra être adressé dans le même délai, par courrier recommandé avec accusé de réception avec la référence au protêt, à la contestation ou à la réclamation correspondante au siège fédéral.

SIGNATURES

Arbitre en Chef ou Commissaire Technique	Arbitre 1 ^{ère} Base	Arbitre 2 ^{ème} Base	Arbitre 3 ^{ème} Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef ou le Commissaire Technique par courrier électronique à cfs@ffbs.fr et cfa@ffbs.fr le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre accompagné, si c'est le cas, du ou des formulaires de Réclamation, Contestation ou de Protêt, , ainsi que du justificatif de dépôt de garantie.

En cas de dépôt de garantie par chèque ou espèces, celui-ci devra être adressé dans le même délai, par courrier recommandé avec accusé de réception avec la référence au protêt, à la contestation ou à la réclamation correspondante au siège fédéral.

SIGNATURES DE TOUS LES ARBITRES			
Arbitre en Chef ou Commissaire Technique	Arbitre 1^{ère} Base	Arbitre 2^{ème} Base	Arbitre 3^{ème} Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef ou le Commissaire Technique par courrier électronique à cfs@ffbs.fr et cfa@ffbs.fr le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre accompagné, si c'est le cas, du ou des formulaires de Réclamation, Contestation ou de Protêt, , ainsi que du justificatif de dépôt de garantie.

En cas de dépôt de garantie par chèque ou espèces, celui-ci devra être adressé dans le même délai, par courrier recommandé avec accusé de réception avec la référence au protêt, à la contestation ou à la réclamation correspondante au siège fédéral.

SIGNATURES DE TOUS LES ARBITRES

Arbitre en Chef ou Commissaire Technique	Arbitre 1 ^{ère} Base	Arbitre 2 ^{ème} Base	Arbitre 3 ^{ème} Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :